Plattform Agrarexport
Platform for agricultural export
Plateforme pour les exportations agricoles
Piattaforma per le esportazioni agricole

PEA-Rapport annuel 2022

06.05.2023

Contenu

1. Mot du président 2
2. Mot de la directrice 3
3. Activités de l'association 4
4. Membres 14
5. Contact 15

1. LE MOT DU PRÉSIDENT

Chères lectrices, chers lecteurs

Depuis notre création en 2020, j'ai le plaisir de présider l'association. Ainsi, je suis ravi de vous présenter le rapport annuel de la "Plateforme pour les exportations agricoles". Nous avons derrière nous une année active, pas toujours facile, et c'est avec joie et gratitude que je jette un regard sur ce qui a été accompli.

Nous avons atteint nos objectifs pour 2022.

Avec notre équipe engagée et compétente, dirigée par la Dre Jennifer Saurina, nous avons accompli un travail précieux au cours des dernières années. Si au début de "l'histoire de l'association", il fallait encore beaucoup improviser, nous avons réussi entre-temps à passer à une "vie associative" bien réglée.

Dernièrement, l'entreprise Ospelt du secteur Petfood est devenue un nouveau et important membre. Les offices fédéraux OSAV et OFAG, ainsi que les autorités cantonales et les entreprises exportatrices de produits d'origine d'animale, nous considèrent désormais comme un soutien très apprécié.

Outre mes remerciements à nos collaboratrices, aux autorités et à nos partenaires, je tiens à remercier tout particulièrement mes collègues toujours très engagés du comité.

Nous espérons que notre rapport annuel vous donnera un bon aperçu de notre travail et nous nous réjouissons d'un avenir fructueux et commun.

Rainer M. Betken

Président

2. LE MOT DE LA DIRECTRICE

Chers membres

Chères lectrices, chers lecteurs

Depuis 3 ans, la Plateforme pour les exportations agricoles (PEA) aide les entreprises du secteur agricole et agroalimentaire à exporter leurs produits à l'international. Nous proposons des services tels que l'analyse des conditions sanitaires et alimentaires des pays tiers ainsi que la coordination des processus d'ouverture et de maintien des marchés.

L'année 2022 a été très intense, car nous avons travaillé sur de nombreux projets d'ouverture et de maintien des marchés pour plus de 24 pays tiers. En particulier, les nouvelles réglementations chinoises, qui sont entrées en vigueur en janvier 2022, ont eu un impact sur les procédures de maintien des enregistrements des entreprises suisses. En outre, pour la première fois, une vidéo présentant le processus de production de viande bovine a été produite afin de faciliter l'ouverture du marché de Hong Kong. Enfin, nous avons travaillé sur plus de 40 autres dossiers afin d'aider nos membres à ouvrir à de nouveaux marchés internationaux. La participation active de nos membres a été essentielle à la réalisation de ces tâches et je tiens à les remercier tous ici pour leur soutien et leur expertise.

Je tiens également à souligner que je suis fière de faire partie d'une équipe dévouée qui travaille dur pour atteindre des objectifs ambitieux. Je tiens à remercier en particulier Huiqiong Zhang et Zhanna Bayrychenko, dont le dévouement, l'expertise et le travail acharné ont été essentiels au succès continu de la Plateforme.

Je suis convaincue que la PEA va encore se développer et qu'à l'avenir, elle aidera encore davantage les entreprises suisses du secteur agricole et agroalimentaire à ouvrir et à maintenir des marchés dans les pays tiers.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la Plateforme pour les exportations agricoles et de l'excellente et fructueuse collaboration.

Dr. méd. vét. Jennifer Saurina,

Directrice de la Plateforme pour les exportations agricoles

3. ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

3.1. INFORMATIONS CONTEXTUELLES

L'ouverture du marché pour les produits d'origine animale peut représenter une opportunité économique importante pour les exportateurs suisses, mais elle comporte également un certain nombre de défis. Les obstacles non tarifaires au commerce peuvent entraver les échanges et rendre l'accès au marché des produits d'origine animale plus difficile, voire compromettre fortement l'ouverture du marché. Les obstacles non tarifaires au commerce comprennent par exemple les exigences en matière de sécurité alimentaire ou de santé animale ainsi que les obstacles administratifs et réglementaires. De telles entraves commerciales à l'exportation vers des pays tiers ont pris de l'importance au fil des années et c'est l'une des raisons pour lesquelles la Plateforme pour les exportations agricoles a été créée. L'objectif de la PEA est d'aider les entreprises exportatrices du secteur agricole et agroalimentaire à surmonter ces obstacles commerciaux dans le cadre de l'ouverture et du maintien du marché.

Les défis posés par les obstacles non tarifaires au commerce peuvent être multiples et varier selon les pays. Des solutions sont nécessaires, comme l'utilisation de nouvelles technologies, la promotion de la formation et une étroite collaboration entre tous les partenaires concernés, qu'il s'agisse d'organisations sectorielles, d'entreprises ou d'autorités, afin de progresser ensemble dans ce contexte. Il est toutefois important de noter que chaque cas est unique et que des solutions spécifiques peuvent être nécessaires pour relever ces défis propres à chaque produit et à chaque pays.

3.2. PRIORITÉS - 2022

Pour que les ressources soient ciblées et que les dossiers d'exportation soient ainsi traités efficacement, des critères ont été définis par secteur en janvier 2022 et une priorisation a été établie pour l'année. Les dossiers ont été répartis entre les priorités 1 à 3. Pour certains dossiers, des informations supplémentaires sur les exigences étrangères ainsi que sur le potentiel du marché devaient encore être collectées avant de pouvoir procéder au classement. Ceux-ci ont été notés avec un point d'interrogation. Par ailleurs, cette priorisation a permis d'exploiter des synergies.

PRIORITÉS 2022 - SECTEUR VIANDE

1
- Chine - Porc (Reaudit et Nouveau)
- Chine - Volaille
- Japon - Bœuf (>30 mois)
- Taïwan - Porc

2
- Albanie - Porc
- Hong Kong - Volaille / Bœuf
- Moldavie - Porc / Volaille
- Taïwan - Volaille
- Vietnam - Porc

3
- Chine - Bœuf
- Taïwan - Bœuf
- Corée du Sud - Bœuf
- *Russie - Instruction d'exécution*

?
- Singapour - Tous
- Afrique du Sud - Tous

PRIORITÉS 2022 - SECTEUR LAITIER

1
- Algérie
- Australie - Lait cru
- Chine - CIFER
- Arabie saoudite
- *Russie - Instructions d'exécution*

2
- Argentine
- Bosnie-Herzégovine
- République dominicaine

3
- Mise à jour des certificats d'exportation existants

?
- Brésil - Inspection vidéo
- Inde
- Grande-Bretagne

PRIORITÉS 2022 - GÉNÉTIQUE BOVINE

1
Préserver les marchés existants
- Kirghizistan, Nouvelle-Zélande
- Validation unilatérale des certificats d'exportation existants

2
Ouverture du marché
- Brésil, Israël, Madagascar, Maroc, Qatar

3
Optimisation des conditions existantes
- Validation bilatérale
- Kosovo, *Russie*
- Mise à jour des certificats d'exportation

?
- Chili - Inspection
- Chine
- Afrique du Sud
- Corée du Sud

3.3. RÉALISATION DES OBJECTIFS

Les prestations de la PEA en 2022 peuvent être considérées comme très satisfaisantes. La PEA fait preuve d'une très grande flexibilité et peut utiliser ses ressources très rapidement pour répondre à de nouvelles demandes et problématiques. C'est un point fort de la PEA qui doit être conservé.

La carte mondiale ci-dessous montre pour quel secteur et dans quels pays la PEA était active en 2022. Il convient de noter que plusieurs dossiers sont parfois regroupés sous un même point.

Les défis à relever sur les différents dossiers sont très variés selon les secteurs :

- les dossiers relatifs à la viande sont pour la plupart des processus d'ouverture du marché très longs et fastidieux ;
- dans les dossiers lait et fromage, il s'agit le plus souvent de maintenir et de développer des marchés déjà ouverts ;
- dans le cas de la génétique bovine, l'ouverture du marché se focalise souvent sur une validation mutuelle des certificats sanitaires ;
- en ce qui concerne les aliments pour animaux de compagnie, la priorité est actuellement donnée à des clarifications générales sur l'ouverture de certains marchés.

EN QUELQUES CHIFFRES

44

DOSSIERS

En 2022, la PEA a traité **44** dossiers pour ses membres des secteurs de la viande, du lait, de la génétique bovine et des aliments pour animaux de compagnie.

PAYS TIERS

24

Des dossiers relatifs à l'ouverture et au maintien des marchés ont été traités pour **24** pays tiers, répartis sur tous les continents.

24

CERTIFICATS D'EXPORTATION

En 2022, la PEA a conçu **24** certificats d'exportation. Parmi eux, 8 ont été validés mutuellement par la Suisse et le pays tiers dans l'année et publiés sur le site de l'OSAV.

QUESTIONNAIRES

11

En 2022, la PEA a rempli **11** questionnaires pour l'ouverture du marché dans 7 pays tiers. Il s'agissait de 5 questionnaires initiaux et de 6 questionnaires complémentaires.

3.4. POINTS FORTS

NOUVELLES EXIGENCES DE LA CHINE

Le 1er janvier 2022, deux nouvelles lois chinoises sont entrées en vigueur, en vertu desquelles toutes les demandes doivent être soumises via le nouveau système d'enregistrement en ligne CIFER. Cela concerne l'enregistrement de nouveaux établissements et produits ainsi que le réenregistrement des établissements agréés. Pour 18 catégories de produits (dont les produits laitiers et les produits carnés), les demandes adressées à la GACC (*General Administration of Customs of China*) nécessitent une recommandation officielle des autorités suisses. Le cadre suivant est défini par la GACC :

- une *"Application for extension"* doit être déposée 3 à 6 mois avant l'expiration de l'autorisation actuelle, afin que celle-ci soit renouvelée pour 5 ans ;
- jusqu'au 30 juin 2023, les entreprises enregistrées avant le 01.01.2022 doivent soumettre une *"Application for modification"* avec des informations complémentaires afin que l'agrément actuel reste valable.

Dans ce contexte, deux activités importantes ont été mises en œuvre par la PEA : une formation pour les exploitations de viande porcine qui souhaitent exporter de nouveaux produits vers la Chine et un webinaire sur le réenregistrement des exploitations laitières déjà agréées dans le système CIFER.

FORMATION - EXPORTATION DE VIANDE DE PORC

Depuis la première autorisation en 2019, de nouvelles entreprises suisses prévoient de demander une autorisation pour l'exportation de viande de porc vers la Chine. Les préparatifs à cet effet sont en cours depuis quelques années déjà. Le défi réside dans le fait que les systèmes de production ainsi que la structure et le fonctionnement des services vétérinaires sont différents entre la Chine et la Suisse. Les exigences chinoises et la législation qui s'y rapporte sont donc difficiles à comprendre et à mettre en œuvre. C'est pourquoi il a été décidé d'organiser une formation pour les entreprises suisses du secteur carné intéressées et les autorités d'exécution concernées.

La formation a eu lieu les 05.09 & 23.09.2022 avec plus de 40 participants issus des entreprises, des autorités d'exécution cantonales compétentes et de l'OSAV. Des experts de la CIQA (*China Entry-Exit Inspection and Quarantine Association*), des Ningbo Customs, des Shanghai Customs und Import and Export Food Safety Bureau der GACC, de Switzerland Global Enterprise et d'Eibens ont fait des présentations et ont répondu aux questions sur différents sujets tels que la culture chinoise, les directives actuelles sur l'importation de denrées alimentaires, les exigences en matière d'inspection de produits carnés et le nouveau système CIFER.

Grâce à la formation, les exploitations et les autorités suisses ont pu mieux comprendre les exigences relatives à l'exportation de viande de porc vers la Chine et leur mise en œuvre en Suisse. Les entreprises ont ainsi pu procéder aux dernières mises en œuvre dans les exploitations et aborder de manière ciblée la préparation des demandes.

WEBINAR - (RÉ)ENREGISTREMENT DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES

Les deux nouvelles lois chinoises et l'introduction du système d'enregistrement en ligne CIFER signifient que plus de 30 exploitations laitières suisses doivent déposer une "*Application for modification*" et une "*Application for extension*" à GACC via le système CIFER dans un délai d'un an.

Afin que toutes les personnes concernées puissent se préparer au mieux à cette procédure complexe, la PEA a organisé le 17.11.2022 un webinaire en allemand et en français. Plus de 40 participants issus d'exploitations de produits laitiers et des autorités d'exécution cantonales concernées ont pris part au webinaire.

Les exploitations de produits laitiers et les organes d'exécution concernés ont reçu, dans le cadre du webinaire, les informations nécessaires pour pouvoir mettre en œuvre les demandes dans les délais et conformément aux exigences chinoises. Les préparatifs pour le réenregistrement ont pu être entamés immédiatement après.

QUESTIONNAIRES

Les questionnaires d'équivalence des services vétérinaires sont importants pour garantir la sécurité et la qualité des produits d'origine animale exportés et constituent donc un élément important du processus d'ouverture du marché.

Lorsqu'un pays souhaite exporter des produits d'origine animale vers un autre pays, il doit se conformer aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) du pays importateur, qui sont des règles visant à protéger les personnes, les animaux et les plantes des risques sanitaires. L'une des mesures SPS les plus importantes est l'équivalence des services vétérinaires. L'équivalence signifie que le pays importateur reconnaît que les services vétérinaires du pays exportateur sont équivalents en termes de capacité à garantir la sécurité et la qualité des produits exportés. Le pays importateur doit avoir la preuve que les services vétérinaires du pays exportateur respectent ses normes en matière de santé animale et de sécurité alimentaire.

Le questionnaire est un outil permettant de collecter des informations sur l'infrastructure vétérinaire du pays exportateur, comme le cadre légal et réglementaire, la formation vétérinaire, la surveillance des maladies, les programmes de contrôle et les installations de laboratoire. Ces informations permettent au pays importateur de s'assurer que les produits importés sont sûrs et ne présentent pas de risque pour la santé.

Malgré les informations importantes fournies par les questionnaires, une évaluation écrite de l'infrastructure vétérinaire d'un pays peut ne pas couvrir tous les aspects. C'est pourquoi des inspections sont souvent effectuées sur place par le pays importateur afin de vérifier lui-même les conditions réelles. Cela permet au pays importateur d'avoir une compréhension globale des services vétérinaires dans le pays exportateur et de s'assurer qu'ils répondent aux exigences SPS.

En 2022, la PEA a notamment travaillé sur les questionnaires suivants :

AUSTRALIE – PRODUITS AU LAIT CRU

Actuellement, le fromage suisse au lait cru (selon la définition australienne[1]) ne peut pas être exporté vers l'Australie.

Pour pouvoir exporter du fromage au lait cru vers l'Australie, un pays doit remplir le "*Equivalence assessment questionnaire*". Sur la base de ce questionnaire, les autorités australiennes évaluent le système de régulation des fromages au lait cru du pays concerné et accordent ou refusent l'autorisation d'exporter ces fromages. Ce premier questionnaire contient donc toutes les questions possibles sur le système de production des fromages au lait cru en Suisse.

En 2022, la PEA a terminé le premier "tour" des réponses au questionnaire et a envoyé les réponses. A la fin de l'année, la deuxième série de questions a déjà été reçue des autorités australiennes concernant les données techniques des fromages au lait cru.

[1] https://www.awe.gov.au/biosecurity-trade/import/goods/food/type/raw-milk-cheese - Site web de l'autorité australienne DAFF

CHINE – VIANDE DE VOLAILLE

Actuellement, il n'est pas possible d'exporter de la viande de volaille suisse vers la Chine. Pour ouvrir ce marché, la Suisse a dû, dans un premier temps, remplir le "*Questionnaire on Meat Products For Export to China*". La réponse de plus de 140 pages à ce questionnaire a été envoyée aux autorités chinoises fin juillet 2022. La Chine n'a pas encore répondu.

JAPON – VIANDE DE BŒUF

La liste des entreprises suisses autorisées à exporter de la viande de bœuf et des produits à base de viande de bœuf issus d'animaux de moins de 30 mois a été publiée en août 2022. Malheureusement, la viande de bœuf et les produits à base de viande de bœuf provenant d'animaux plus âgés ne peuvent pas encore être exportés de la Suisse vers le Japon. Afin d'élargir ce marché en conséquence, la Suisse a dû remplir le "*Questionnaire for the preparation of information needed for the risk assessment of Bovine Spongiform Encephalopathy (BSE) in Switzerland*". Les réponses à ce questionnaire ont été envoyées dès 2020. En mars 2022, la Suisse a reçu du Japon des questions supplémentaires à ce questionnaire. La PEA y a répondu avec l'aide de l'OSAV et les réponses (2e tour) ont été transmises aux autorités japonaises en juin 2022.

CORÉE DU SUD – GÉNÉTIQUE BOVINE

Il n'est actuellement pas possible d'exporter de la semence bovine vers la Corée du Sud. La première étape pour ouvrir ce marché a été de remplir le "*Questionnaire for Import Risk Assessment for Bovine semen from Switzerland*". Après avoir envoyé ses réponses il y a deux ans, la Suisse a reçu de nombreuses questions complémentaires en 2022. La PEA finalise actuellement les réponses en collaboration avec l'OSAV et les entreprises du secteur de la semence bovine.

CORÉE DU SUD – VIANDE DE BŒUF

Actuellement, il est possible d'exporter de la viande et des produits du porc de Suisse vers la Corée du Sud. En revanche, la situation est différente pour la viande de bœuf, car le marché n'est pas encore ouvert. Pour ce faire, le "*Questionnaire for import of Swiss beef from the Ministry of Food and Drug Safety, Animal & Plant Quarantine Agency*" a été rempli et transmis à la Corée du Sud en 2020. Fin 2021, la Suisse a reçu des réponses des autorités coréennes, qui comprenaient notamment des questions supplémentaires sur l'ESB. Les réponses sont en cours de finalisation par la PEA avec l'aide de l'industrie de la viande et de l'OSAV.

TAIWAN – VIANDE DE VOLAILLE

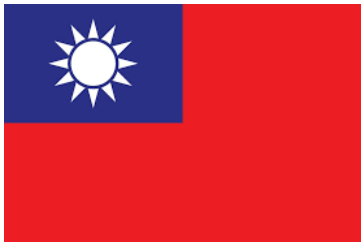

Actuellement, il n'est pas possible d'exporter de la viande de porc vers Taiwan. Afin d'ouvrir ce marché, la Suisse a déjà rempli les "*Questionnaires of Equivalence Information of Food Safety System in Meat and Poultry Products Including Further Processed Meat Products and Animal Fats for Applying Import to Taiwan*" et les a transmis à Taiwan. En novembre 2022, les autorités taïwanaises ont posé des questions supplémentaires et envoyé d'autres questionnaires. En répondant à ces nouveaux questionnaires, la Suisse doit prouver qu'elle est indemne de différentes maladies aviaires.

VIETNAM – VIANDE DE PORC

Actuellement, il n'est pas possible d'exporter de la viande de porc vers le Vietnam. Pour ouvrir ce marché, la Suisse doit remplir le questionnaire "*Evaluation of risk on pork and pork meat products from Switzerland to Vietnam*". Le questionnaire initial a été reçu par la Suisse en février 2021. La PEA a répondu à ce questionnaire avec l'aide des autorités suisses. Les réponses au questionnaire ont été envoyées en janvier 2022. Par la suite, des questions supplémentaires ont été ajoutées et une deuxième série de réponses a été envoyée en juillet 2022, une troisième en novembre 2022 et une quatrième en février 2023. On estime que l'évaluation écrite du système suisse sera terminée après cette quatrième série de questions.

VIDÉO – HONG KONG

Le marché pour l'exportation de viande de porc de la Suisse vers la région administrative spéciale de Hong Kong est ouvert et certaines entreprises sont déjà enregistrées auprès du Centre for Food Safety (CFS) de Hong Kong.

Le souhait est d'ouvrir en plus le marché de la viande bovine et de la viande de volaille. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'évaluation du service vétérinaire d'un pays exportateur consiste souvent en une évaluation écrite à l'aide de questionnaires plus une inspection sur place par les experts du pays importateur.

Dans le cas de Hong Kong, le processus d'ouverture du marché est en cours depuis un certain temps déjà et plusieurs questionnaires ont été remplis et envoyés à Hong Kong en 2019 et 2021. En complément de ces questionnaires, les autorités de Hong Kong demandent une vidéo de chaque processus de production, ce qui pourrait peut-être remplacer une inspection sur place.

Dans un premier temps, l'accent a été mis sur la viande de bœuf et un groupe de travail a été créé pour préparer cette vidéo conformément aux exigences de Hong Kong. Le scripte de la vidéo du processus d'abattage de la viande de bœuf a été élaboré en collaboration avec trois entreprises et leurs cantons compétents. Le tournage a pu avoir lieu à l'automne 2022 et la vidéo a été achevée.

Après l'approbation finale par les entreprises participantes et les organes d'exécution compétents ainsi que par l'OSAV, la vidéo a été envoyée fin 2022 à CFS à Hong Kong.

Si la vidéo sur le processus de production de la viande de bœuf est acceptée par CFS, des travaux seront entrepris pour produire une autre vidéo sur le processus de production de la viande de volaille.

4. MEMBRES

En plus du secteur laitier et fromager, du secteur de la viande et de la génétique bovine, le portefeuille de la PEA s'est élargi en avril 2022 avec le thème des "aliments pour animaux de compagnie", grâce à la nouvelle adhésion de Herbert Ospelt AG.

Les membres de la PEA en 2022 étaient donc :

CENTRAVO CH SCHWEIZ · SUISSE · SVIZZERA	PROVIANDE
SCHWEIZ SUISSE SVIZZERA SWITZERLAND Switzerland Cheese Marketing	FROMARTE Die Schweizer Käsespezialisten/Artisans suisses du fromage
vmi Vereinigung der Schweizerischen Milchindustrie Association de l'Industrie Laitière Suisse	Ospelt Food matters.
swissgenetics	ZS-AG

5. CONTACT

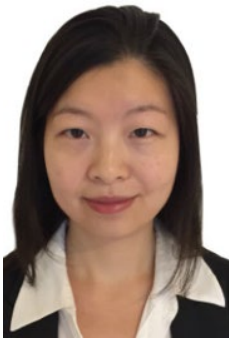

Dr. méd. vét.
Jennifer Saurina
Directrice
j.saurina@pae-pea.ch

Zhanna Bayrychenko
Collaboratrice scientifique
z.bayrychenko@pae-pea.ch

Huiqiong Zhang
Collaboratrice scientifique
h.zhang@pae-pea.ch

Plattform Agrarexport
Platform for agricultural export
Plateforme pour les exportations agricoles
Piattaforma per le esportazioni agricole

Plateforme pour les exportations agricoles
c/o OSAV
Scharwenburgstrasse 155,
3097 Liebefeld
info@pae-pea.ch